Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction des politiques sanitaires transversales
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation

La téléprocédure de déclaration des visites sanitaires

Mode d'emploi à l'intention des Vétérinaires Sanitaires

La téléprocédure VSB (visites sanitaires) permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par les visites sanitaires d'enregistrer les résultats des interventions qu'il a réalisées via un formulaire de compte rendu.

Ces informations sont intégrées à la base de données nationale SIGAL, où elles sont à la disposition de la DGAL et des services vétérinaires départementaux pour analyse des données et mise en paiement des interventions.

La téléprocédure a été ouverte à tous les vétérinaires sanitaires le 26 mai 2008 et a fait l'objet d'une évolution, **la nouvelle version a été mise en production le 30 décembre 2009.**

Le vétérinaire sanitaire accède avec son navigateur habituel au site via le portail du ministère de l'agriculture http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr
en suivant l'un des chemins suivants :

- Accueil ('Thématique') > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage > Téléprocédure VSB > Accéder au site
- Accueil ('Se connecter à des services sécurisés') > Se connecter à un service > Visite Sanitaire Bovine (VSB)
- *Tapez « VSB » dans le champ 'Rechercher'*

Les premiers 'clics' de connexion sont décrits à l'Annexe I.

Les règles d'authentification *(identification sécurisée du vétérinaire sanitaire)* figurent à l'Annexe II.

Les modalités d'utilisation de la téléprocédure proprement dite figurent à l'Annexe III.

Les éventuels problèmes de connexion liés à la gestion des certificats par votre navigateur sont traités à l'Annexe IV.

Les préconisations techniques concernant les matériels informatiques à utiliser sont présentées à l'Annexe V.

Et enfin vous pourrez visualiser un schéma de la navigation générale de la téléprocédure VSB à l'Annexe VI.

Annexe I :

PREMIERE CONNEXION

Avertissement : La téléprocédure est disponible chaque jour entre 4h00 et 23h30.

Pour accéder à la téléprocédure, il suffit d'ouvrir un navigateur et de saisir l'adresse suivante :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Sur le site, vous pouvez suivre le chemin suivant :

Accueil ('Thématique') > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage > Téléprocédure VSB > Accéder au site (cliquez, une nouvelle fenêtre s'ouvre : le portail d'authentification pour accéder à la téléprocédure VSB)

MES DÉMARCHES
Le portail des téléprocédures et des téléservices du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Accueil
Thématique
Mes dossiers en ligne
Besoin d'aide
L'internet du ministère
Mes démarches en ligne
Les offres d'emploi
La statistique agricole
Rechercher
Thématique
Alimentation
Conditionnalité
Enquêtes statistiques
Environnement - Développement des territoires ruraux
Entreprises agricoles
Formation - Insertion
Forêt - Bois
Pêche - Aquaculture
Protection sociale
Recrutement - Concours
Santé et protection des animaux
Santé et protection des végétaux
Régimes d'aides d'Etat : projets de notification ou d'information à l'UE
Procédures les plus consultées
Voir les procédures les plus utilisées
Le portail "Mesdesmarches", vous offre accès à l'ensemble des démarches en ligne proposées par le ministère de l'agriculture et de la pêche et par ses partenaires.
En particulier vous pourrez, après identification, suivre en ligne l'état d'avancement de l'instruction de vos dossiers d'aides et de droits à l'aide de la rubrique "Mes dossiers en ligne".
Actualité
Clauses de transfert de DPU pour la campagne 2010
Documents permettant le transfert de droits à paiement unique (DPU) publié le lundi 04 janvier 2010
Formulaires de certificats de capture pour les exportations de produits de la pêche à partir du territoire communautaire français
publié le lundi 04 janvier 2010
Formulaires de certificats de capture pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) au sens de l'annexe II du Traité de l'Union européenne :
Nouvelle Calédonie, Mayotte, Polynésie française,Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna publié le lundi 04 janvier 2010
Notice de remplissage des formulaires de certificat de captures et des documents complémentaires
publié le lundi 04 janvier 2010
Formulaires liés aux notifications préalables d'entrée des navires de pêches de pays tiers dans les ports désignés français et aux déclarations de débarquement ou de transbordement
publié le lundi 04 janvier 2010
Toute l'actualité
Se connecter à des services sécurisés
Se connecter à un service
Créer ou activer mon compte
Retrouver mon mot de passe
Mes dossiers en ligne
Consulter mes dossiers
Informations départementales
Trouver mes informations départementales
Liens utiles
MSA
Office de l'élevage
Vinifhor
Chambre d'agriculture
Portail enseignement agricole
INAO
ADASEA
ONCFS
Agence de services et de paiement
Accueil > Thématique > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage
Animaux d'élevage
EXPADON
(Exportation d'Animaux vivants et de Denrées Ouvert sur le Net) Ce service permet la mise en ligne et la consultation des informations et des documents relatifs aux conditions sanitaires d'exportation vers les pays tiers.
IMPADON
(Importation d'Animaux vivants et de Denrées Ouvert sur le Net) Ce service permet la mise en ligne et la consultation des informations et des documents relatifs aux conditions sanitaires d'importation en provenance les pays tiers (hors UE).
Téléprocédure FCO
Fièvre catarrhale ovine (FCO)
Téléprocédure VSB
Visite Sanitaire Bovine (VSB)
Accueil > Thématique > Santé et protection des animaux > Animaux d'élevage
Téléprocédure VSB
La téléprocédure 'Visite Sanitaire Bovine' (VSB) permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par la visite sanitaire bovine d'enregistrer les résultats des interventions qu'il a réalisées via un formulaire de synthèse. Ces informations sont intégrées à la base de données nationale vétérinaire SIGAL, où elles sont à la disposition des services vétérinaires pour analyse des données et mise en paiement des interventions.
Accéder au site
dans une nouvelle fenêtre
Haut de page
Mode d'emploi de la téléprocedure VSB (format PDF - 1.2 Mo)

Sur le site, vous pouvez également suivre le chemin suivant :

- Accueil (‘Se connecter à des services sécurisés’) > Se connecter à un service > Visite Sanitaire Bovine (VSB)

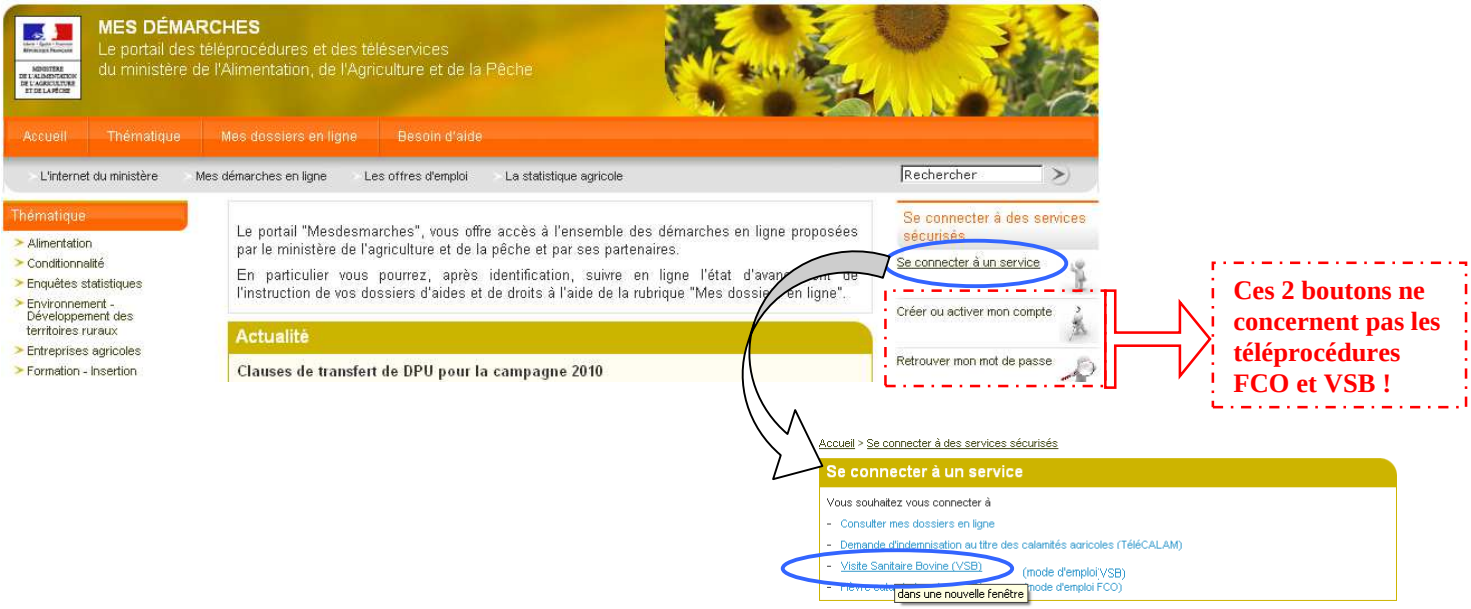
MES DÉMARCHES
Le portail des téléprocédures et des téléservices
du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Accueil
Thématique
Mes dossiers en ligne
Besoin d'aide
L'internet du ministère
Mes démarches en ligne
Les offres d'emploi
La statistique agricole
Rechercher
Thématique
Alimentation
Conditionnalité
Enquêtes statistiques
Environnement - Développement des territoires ruraux
Entreprises agricoles
Formation - Insertion
Le portail "Mesdesmarches", vous offre accès à l'ensemble des démarches en ligne proposées par le ministère de l'agriculture et de la pêche et par ses partenaires.
En particulier vous pourrez, après identification, suivre en ligne l'état d'avancement de l'instruction de vos dossiers d'aides et de droits à l'aide de la rubrique "Mes dossiers en ligne".
Actualité
Clauses de transfert de DPU pour la campagne 2010
Se connecter à des services sécurisés
Se connecter à un service
Créer ou activer mon compte
Retrouver mon mot de passe
Ces 2 boutons ne concernent pas les téléprocédures FCO et VSB !
Accueil > Se connecter à des services sécurisés
Se connecter à un service
Vous souhaitez vous connecter à
- Consulter mes dossiers en ligne
- Demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles (TéléCALAM)
- Visite Sanitaire Bovine (VSB)
(mode d'emploi VSB)
(mode d'emploi FCO)
dans une nouvelle fenêtre

Quelque soit le chemin emprunté, vous serez ensuite dirigé automatiquement vers le portail d’authentification du ministère de l’agriculture.

Remarque : Lors de cette première connexion vous pouvez rencontrer des problèmes liés à la gestion des 'certificats' de sécurité par votre navigateur. Dans ce cas, reportez vous à l’annexe IV.

IMPORTANT : les boutons « Créer ou activer mon compte » et « Retrouver mon mot de passe » ne concernent pas les téléprocédures FCO et VSB.

* * * * *

Annexe II :

AUTHENTIFICATION

Cette première étape est très importante car elle permet au vétérinaire sanitaire de s'authentifier pour accéder aux informations qui le concerne.

Le portail d'authentification est commun à toutes les téléprocédures développées par le ministère de l'agriculture. Il n'est pas spécifique à la téléprocédure VSB (par exemple, l'accès à la téléprocédure Fièvre catarrhale ovine (FCO) s'effectue à partir de ce portail). Les informations affichées y sont donc génériques. Lorsque vous êtes authentifié une fois, vous pouvez accéder à toutes les applications mises à votre disposition.

Pour vous identifier, tapez successivement dans les champs prévus à cet effet votre 'Identifiant' et votre 'Mot de passe', puis 'cliquez' sur le bouton 'Connexion'.

Vous pouvez également utiliser votre certificat (carte à puce et lecteur fournis par le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires) en cliquant sur le bouton 'Présenter mon certificat'.

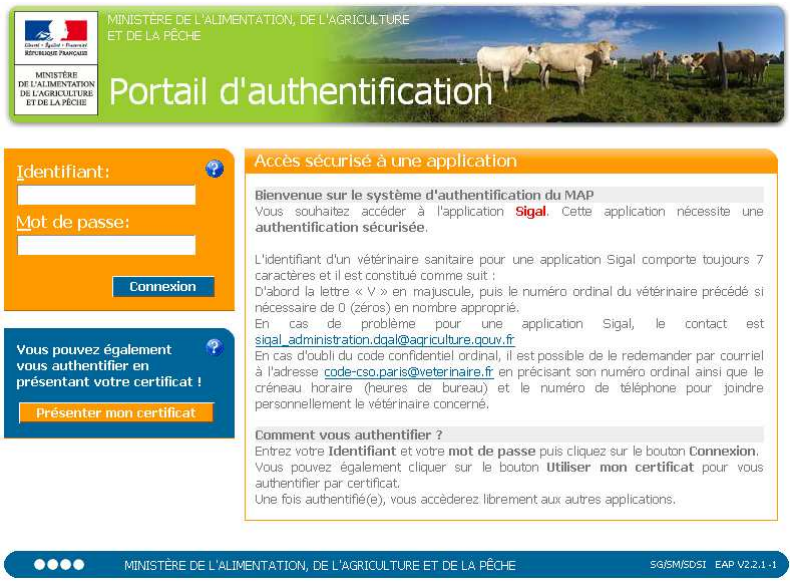
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Portail d'authentification
Identifiant:
Mot de passe:
Connexion
Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat !
Présenter mon certificat
Accès sécurisé à une application
Bienvenue sur le système d'authentification du MAP
Vous souhaitez accéder à l'application Sigal. Cette application nécessite une authentification sécurisée.
L'identifiant d'un vétérinaire sanitaire pour une application Sigal comporte toujours 7 caractères et il est constitué comme suit :
D'abord la lettre « V » en majuscule, puis le numéro ordinal du vétérinaire précédé si nécessaire de 0 (zéros) en nombre approprié.
En cas de problème pour une application Sigal, le contact est sigal_administration.dgal@agriculture.gouv.fr
En cas d'oubli du code confidentiel ordinal, il est possible de le redemander par courriel à l'adresse code-cso.paris@veterinaire.fr en précisant son numéro ordinal ainsi que le créneau horaire (heures de bureau) et le numéro de téléphone pour joindre personnellement le vétérinaire concerné.
Comment vous authentifier ?
Entrez votre Identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton Connexion.
Vous pouvez également cliquer sur le bouton Utiliser mon certificat pour vous authentifier par certificat.
Une fois authentifié(e), vous accèderez librement aux autres applications.
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
SG/SM/SDSI EAP V2.2.1 -1

L'identifiant d'un vétérinaire sanitaire pour la téléprocédure VSB *(comme pour la FCO)* comporte toujours 7 caractères et il est constitué comme suit :

- D'abord la lettre « **V** » en majuscule,
- Puis le numéro ordinal du vétérinaire précédé si nécessaire de 0 (zéros) en nombre approprié.

Si votre numéro ordinal est **315**, vous devrez saisir l'identifiant : **V000315**
Si votre numéro ordinal est **12907**, vous devrez saisir l'identifiant : **V012907**

Le mot de passe est votre code confidentiel ordinal, fourni par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires (CSOV), en majuscule, appelé également 'code PIN'. En cas d'oubli du code confidentiel ordinal, vous pouvez le redemander par courriel à l'adresse code-cso.paris@veterinaire.fr en précisant bien votre numéro national ordinal ainsi que le créneau horaire (heures de bureau) et le numéro de téléphone pour vous joindre personnellement.

Si la tentative de connexion a échoué, un message vous l'indique explicitement :

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Portail d'authentification
L'authentification a échoué :
• Les informations transmises n'ont pas permis de vous authentifier ou votre compte est désactivé.
Accès sécurisé à une application

* * * * *

Annexe III :

UTILISATION DE LA TELEPROCEDURE VSB

Une fois authentifié, vous accédez à la page d'accueil de la téléprocédure VISITE SANITAIRE.

1. Page d'accueil

La téléprocédure VSB présente une page d'accueil et 6 menus correspondant chacun à une étape et à une fonction bien précise :

Nom de l'utilisateur et numéro d'Ordre
Liste des différents onglets. Cf. ci-dessous.
« Fil d'Ariane ». Utilisation recommandée pour les retours en arrière*
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
VISITE SANITAIRE Version 2.3.2
Utilisateur: DOMINIQUE PYRE N°Ordre: 11634 Accueil Déconnecter
CR à enregistrer
CR enregistrés
CR signés
CR mis en paiement
Visites confirmées non réalisables
Recherche
Accueil
Aide/Assistance technique
Documentation/Information
Tableaux de bord
Présentation
Objectif de la téléprocédure de déclaration des visites sanitaires
La téléprocédure permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par la visite sanitaire d'enregistrer les résultats des visites qu'il a réalisées.
Ces informations sont mises à la disposition de la direction départementale en charge de l'alimentation pour analyse des données et mise en paiement des interventions.
Les vétérinaires pourront ultérieurement utiliser leur signature électronique professionnelle pour signer les formulaires de visite enregistrés.
INFORMATIONS - 08/02/10 : interventions de la CAMPAGNE 2010 disponibles - 29/01/10 : La campagne 2009 est prolongée jusqu'au 31 mars 2010. Une nouvelle Fiche d'information est disponible (rubrique 'Documentation/Information').
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Un message d'actualité pourra être inséré à tout moment par la DGAL.

* L'utilisation de la fonctionnalité de 'retour à la page précédente' du navigateur risque de désynchroniser les pages.

Pour la navigation, privilégiez l'utilisation des boutons disponibles dans la téléprocédure ('Retour à la page précédente') ainsi que le fil d'Ariane pour les retours en arrière. Sinon (en utilisant le bouton 'Retour' de votre navigateur) vous risquez d'avoir le message d'erreur suivant :
'La page précédente était désynchronisée ! (Vous avez effectué un rechargement ou un retour en arrière)'

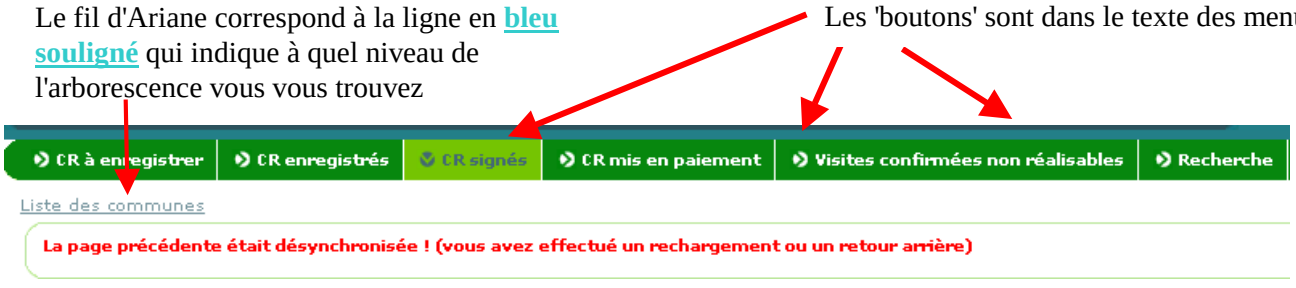
Le fil d'Ariane correspond à la ligne en bleu souligné qui indique à quel niveau de l'arborescence vous vous trouvez
Les 'boutons' sont dans le texte des menus
CR à enregistrer
CR enregistrés
CR signés
CR mis en paiement
Visites confirmées non réalisables
Recherche
Liste des communes
La page précédente était désynchronisée ! (vous avez effectué un rechargement ou un retour arrière)

Si ce message apparaît, ce n'est pas grave.
Reprenez simplement le fil d'Ariane et poursuivez votre navigation.

Deux types de messages sont affichés :

- A droite du cliché, un message général de présentation de l'application ;
- Sous la photo, en rouge, un message d'actualité qui peut être modifié à tout moment par la DGAL *(information particulière relative à la campagne de vaccination, mise à jour des documents mis à disposition…)*

A partir de la page d'accueil, trois types de documents sont accessibles (en cliquant sur les titres des sections, vous accédez aux listes des documents ad' hoc ; en cliquant sur le document souhaité, celui-ci est téléchargé et s'affiche dans une page supplémentaire) :

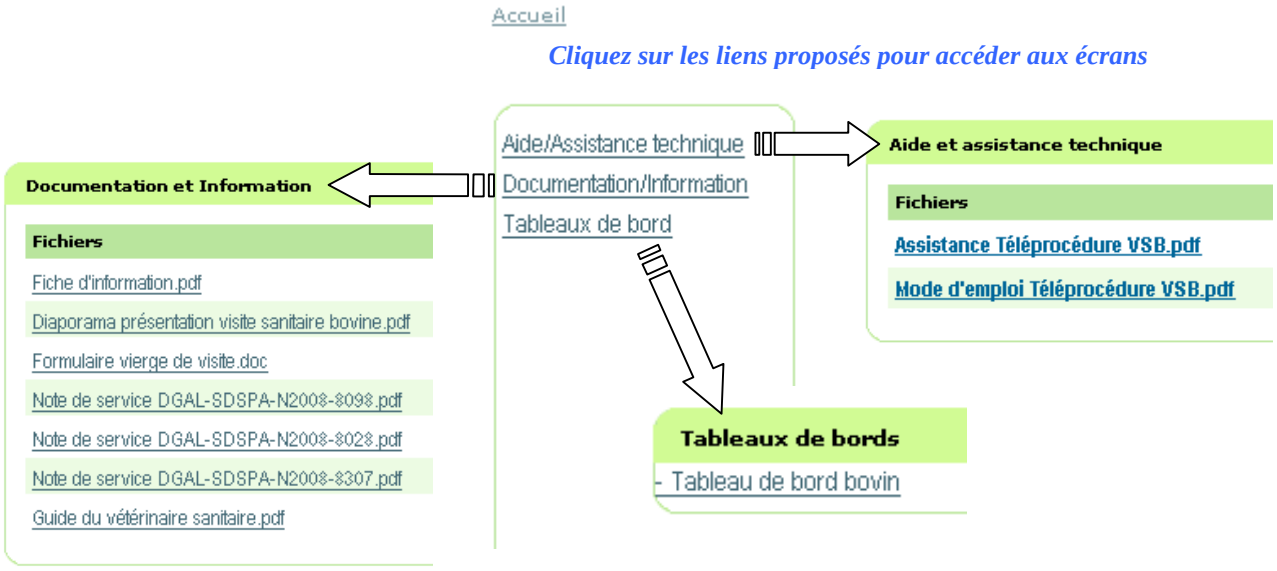

2. Menu 'CR à enregistrer' *(= 'Formulaire de synthèse à saisir')*

2.1 Règles générales d'accès aux élevages :

- vous (ou l'association dont vous êtes membre) devez être désigné « vétérinaire sanitaire » par l'éleveur (et enregistré comme tel dans Sigal) ;
- vous devez avoir un mandat sanitaire dans le département de l'élevage recherché.

NB : Si un VS membre d'une association est désigné personnellement par l'éleveur, il sera seul à pouvoir accéder à l'élevage concerné (ses associés ne pourront pas accéder à cet élevage).

Dans ce menu (onglet), l'accès aux établissements peut s'effectuer en sélectionnant la commune d'implantation (la liste des communes est dynamique).

Cet onglet vous donne un accès aux élevages pour lesquels vous êtes (ou votre association le cas échéant) désigné « vétérinaire sanitaire ».

Afin de faciliter l'accès aux interventions, le choix a été fait d'afficher une présentation en premier écran :

- par département (premier critère, classement par ordre croissant) ;
- par commune (par ordre alphabétique).

La recherche peut être affinée d'après deux critères :

le département :

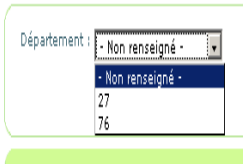

ou la première lettre de la commune :

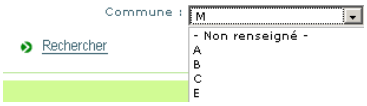

Vous pouvez accéder aux interventions en sélectionnant la commune de résidence de l'élevage recherché. Tous les établissements présents dans la commune dont vous êtes le vétérinaire sanitaire (ou votre association le cas échéant) seront alors affichés.

En cas de liste volumineuse, vous avez à votre disposition deux critères de sélection :

- le numéro du département ;
- la première lettre de la commune recherchée (toutes les communes commençant par cette lettre s'affichent).

NB : seuls les numéros de département et les premières lettres des communes concernés sont proposés dans le menu déroulant.

En cliquant sur une commune, le vétérinaire accède à la liste des établissements présents dans cette commune et pour lesquels il est désigné « vétérinaire sanitaire » par l'éleveur (ou son association).

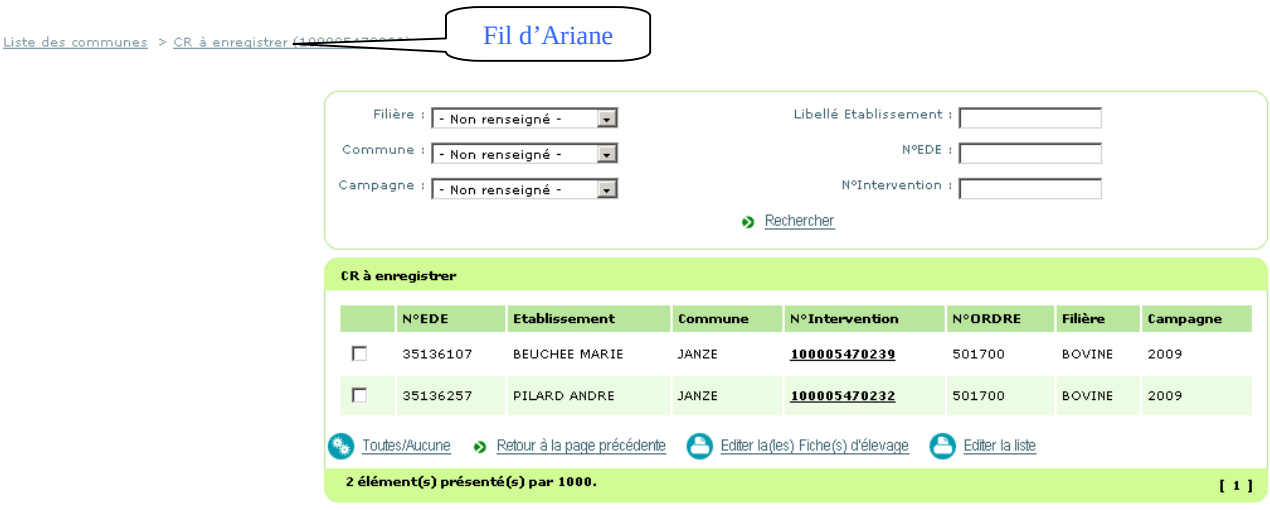

A ce stade, plusieurs actions sont possibles :

- imprimer la fiche d'élevage

pour le ou les élevages sélectionnés (case(s) à cocher) ;
- sélectionner ou désélectionner tous les élevages

;
- imprimer la liste des élevages affichés à l'écran

;
- saisir les données d'un formulaire de synthèse en cliquant sur le numéro d'intervention **100005470232** de l'établissement ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - N° Intervention ;
  - Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;
  - Campagne
  - Filière
  - Commune

  *(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton*

)
- revenir en arrière (via le fil d'Ariane ou via le bouton

).

Remarques :

- *à ce jour seule la filière bovine est concernée par la visite sanitaire ;*
- *dans ce menu une seule commune est disponible compte tenu du mode de sélection des CR à enregistrés par commune (NB : module de recherche standard pour tous les menus)*
- *plusieurs campagnes sont proposées si deux campagnes sont ouvertes simultanément (par exemple les campagnes 2009 et 2010, entre le 08/02/10, date d'ouverture de la campagne 2010, et le 31/03/10, date de clôture de la campagne 2009) et si des visites sanitaires ne sont pas enregistrées sur la commune sélectionnée pour les deux campagne.*

Attention : La fonctionnalité d'impression de documents (fiche d'élevage, formulaire de synthèse enregistré ou liste des élevages) déclenche l'ouverture d'une fenêtre que l'on appelle fenêtre « pop up » qui peut être bloquée par certains navigateurs. Dans ce cas reportez vous à l'annexe V.

2.2 Saisir les données d'un formulaire de synthèse :

Accès à partir de la liste des « CR à enregistrer » ou du module de « Recherche » en cliquant sur le numéro d'intervention **100006686034**

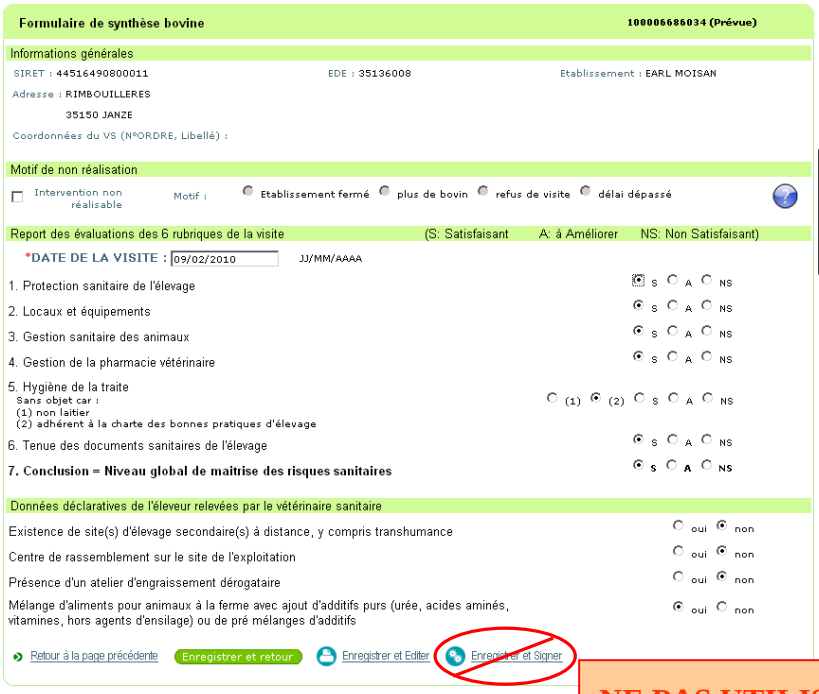
Formulaire de synthèse bovine
100006686034 (Prévue)
Informations générales
SIRET : 44516490800011
EDE : 35136008
Etablissement : EARL MOISAN
Adresse : RIMBOUILLERES
35150 JANZE
Coordonnées du VS (N°ORDRE, Libellé) :
Motif de non réalisation
Intervention non réalisable
Motif :
Etablissement fermé
plus de bovin
refus de visite
délai dépassé
Report des évaluations des 6 rubriques de la visite
(S: Satisfaisant A: à Améliorer NS: Non Satisfaisant)
*DATE DE LA VISITE : 09/02/2010
JJ/MM/AAAA
1. Protection sanitaire de l'élevage
2. Locaux et équipements
3. Gestion sanitaire des animaux
4. Gestion de la pharmacie vétérinaire
5. Hygiène de la traite
Sans objet car :
(1) non laitier
(2) adhérent à la charte des bonnes pratiques d'élevage
6. Tenue des documents sanitaires de l'élevage
7. Conclusion = Niveau global de maitrise des risques sanitaires
Données déclaratives de l'éleveur relevées par le vétérinaire sanitaire
Existence de site(s) d'élevage secondaire(s) à distance, y compris transhumance
Centre de rassemblement sur le site de l'exploitation
Présence d'un atelier d'engraissement dérogataire
Mélange d'aliments pour animaux à la ferme avec ajout d'additifs purs (urée, acides aminés, vitamines, hors agents d'ensilage) ou de pré mélanges d'additifs
Retour à la page précédente
Enregistrer et retour
Enregistrer et Editer
Enregistrer et Signer

Rappel du numéro d'intervention et son statut *(ici statut « Prévue » car non enregistrée).*

Le bouton « Intervention non réalisable » rend accessibles les boutons relatifs aux « Motifs de non réalisation ».

La date doit être comprise entre la date de début de campagne et la date du jour.

Toutes les rubriques doivent être renseignées *(ces boutons sont inaccessibles si l'intervention est déclarée non réalisable).*

NE PAS UTILISER LE BOUTON Enregistrer et Signer

Après avoir renseigné les résultats présents sur le formulaire de synthèse, vous pouvez :

- Consulter l'Aide concernant les motifs de non réalisation ;
- Enregistrer le formulaire de synthèse et revenir à la liste des CR à enregistrer ;
- Enregistrer et imprimer le formulaire de synthèse Enregistrer et Editer ;
- Annuler votre saisie .

Message de confirmation si le choix est Enregistrer et Editer :

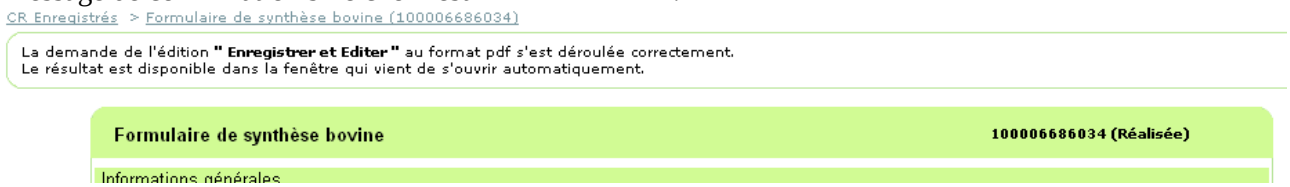
CR Enregistrés > Formulaire de synthèse bovine (100006686034)
La demande de l'édition " Enregistrer et Editer " au format pdf s'est déroulée correctement.
Le résultat est disponible dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir automatiquement.
Formulaire de synthèse bovine
100006686034 (Réalisée)
Informations générales

Attention : La fonctionnalité d'impression de documents, notamment du formulaire de synthèse enregistré, déclenche l'ouverture d'une fenêtre que l'on appelle fenêtre « pop up » qui peut être bloquée par certains navigateurs. Dans ce cas reportez vous à l'annexe V.

Message de confirmation si le choix est Enregistrer et retour :

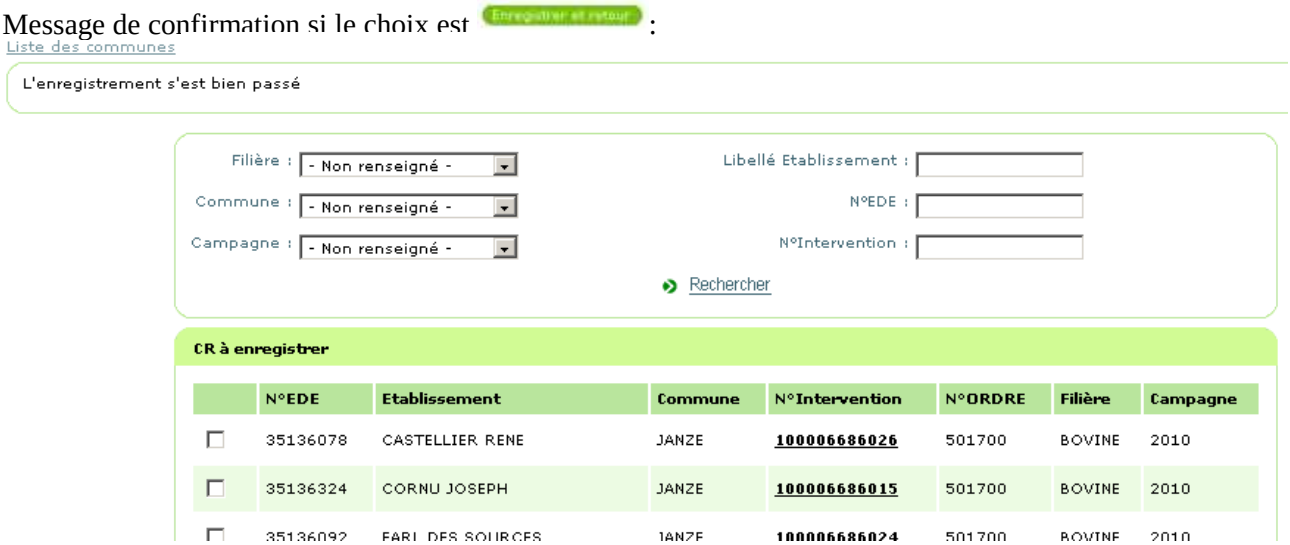

Après enregistrement du formulaire, l'intervention passe dans le menu « CR enregistrés ».

IMPORTANT :

Un acte « enregistré » reste modifiable et est susceptible d'être mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

Dès qu'un acte a été mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV), le formulaire n'est plus modifiable et consultable via le menu « CR enregistrés », il est uniquement consultable via le menu « CR mis en paiement ».

NB : A ce jour la signature électronique (ou plutôt la ré-authentification sécurisée à l'aide de la carte à puce) n'est pas en œuvre. Par ailleurs, **contrairement à la téléprocédure FCO, il n'y a pas de validation des données par le bouton 'signer'. Dans la téléprocédure VSB, seul l'enregistrement est possible (l'état « signé » n'est pas possible).**

Si vous tentez d'utiliser le bouton Enregistrer et Signer un message d'erreur s'affichera :

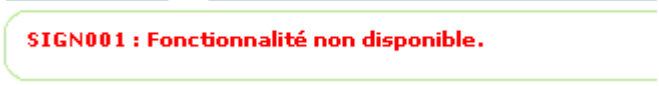

2.3 Contrôles automatiques et règles de gestion de la saisie avant enregistrement des données

La déclaration d'une intervention comme « Intervention non réalisable » (case à cocher) rend accessible les « Motifs de non réalisation » et rend inaccessibles les boutons de report des évaluations des rubriques du formulaire de synthèse.

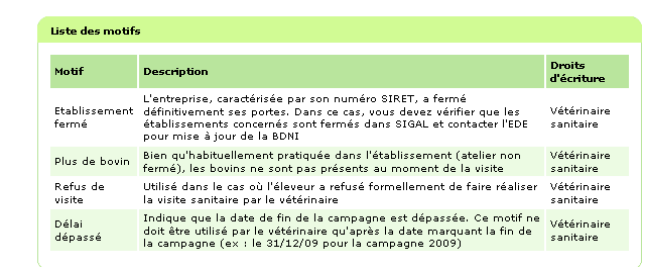
Liste des motifs (100006686034)
Liste des motifs
Motif
Description
Droits d'écriture
Etablissement fermé
L'entreprise, caractérisée par son numéro SIRET, a fermé définitivement ses portes. Dans ce cas, vous devez vérifier que les établissements concernés sont fermés dans SIGAL et contacter l'EDE pour mise à jour de la BDNI
Vétérinaire sanitaire
Plus de bovin
Bien qu'habituellement pratiquée dans l'établissement (atelier non fermé), les bovins ne sont pas présents au moment de la visite
Vétérinaire sanitaire
Refus de visite
Utilisé dans le cas où l'éleveur a refusé formellement de faire réaliser la visite sanitaire par le vétérinaire
Vétérinaire sanitaire
Délai dépassé
Indique que la date de fin de la campagne est dépassée. Ce motif ne doit être utilisé par le vétérinaire qu'après la date marquant la fin de la campagne (ex : le 31/12/09 pour la campagne 2009)
Vétérinaire sanitaire

Un bouton d'aide vous permet d'accéder aux définitions des motifs de non réalisation.

La « DATE DE LA VISITE » doit être comprise entre la date de début de campagne et la date du jour. Par exemple, la date du 01/02/2010 est antérieure au début de la campagne 2010 (fixée au 08/02/2010). Après une tentative d'enregistrement, si la date saisie ne répond pas à cette règle, alors un message d'erreur s'affiche et un signe (point d'exclamation rouge : « ! ») indique le champ à corriger :

La date de l'intervention doit être supérieure ou égale à la date de début de la campagne 08/02/2010

Pour une visite sanitaire réalisée, toutes les rubriques du formulaire de synthèse doivent être renseignées. En cas d'oubli, après une tentative d'enregistrement, si un champ n'est pas renseigné, alors un message d'erreur s'affiche et un signe (point d'exclamation rouge : « ! ») indique le champ à corriger :

le champ " Protection sanitaire de l'élevage " doit être renseigné.

Exemple d'erreur de saisie sur la date de la visite et non renseignement d'une rubrique :

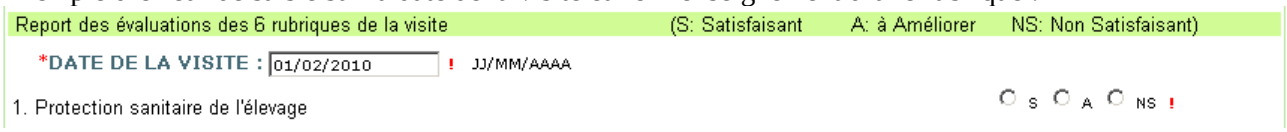
Report des évaluations des 6 rubriques de la visite
(S: Satisfaisant
A: à Améliorer
NS: Non Satisfaisant)
*DATE DE LA VISITE : 01/02/2010 ! JJ/MM/AAAA
1. Protection sanitaire de l'élevage
S A NS !

Message affiché en conséquence :

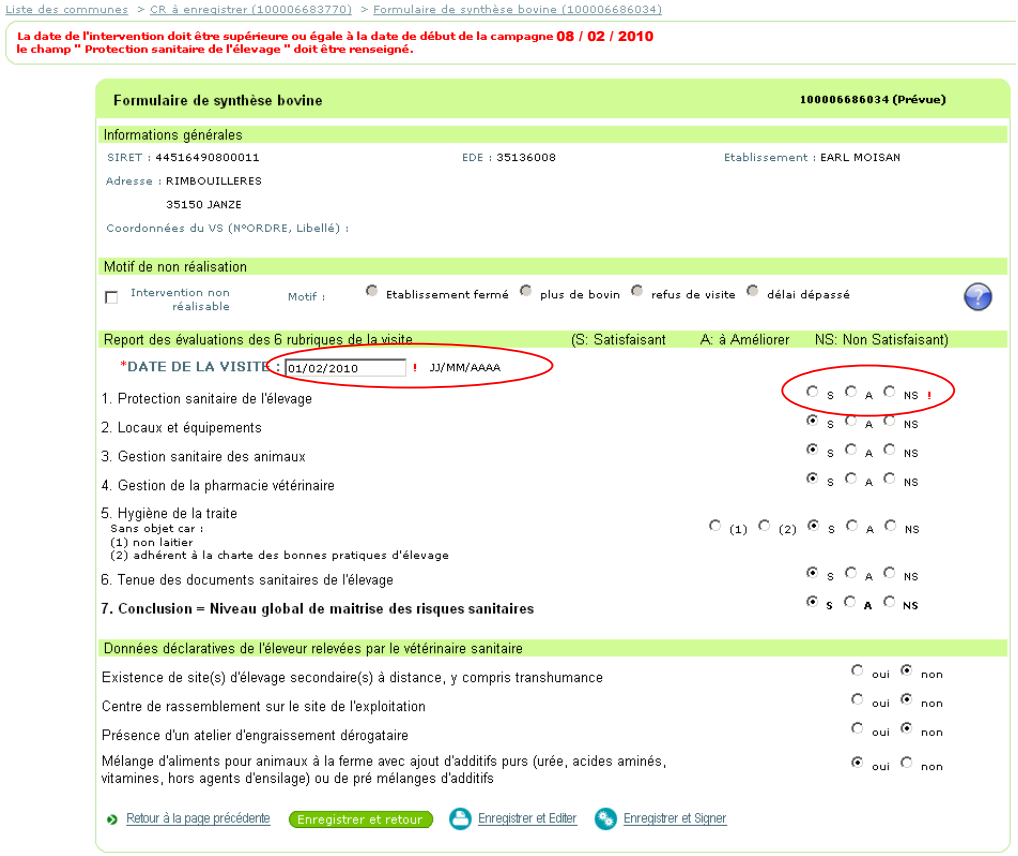
Liste des communes > CR à enregistrer (100006683770) > Formulaire de synthèse bovine (100006686034)
La date de l'intervention doit être supérieure ou égale à la date de début de la campagne 08 / 02 / 2010
le champ " Protection sanitaire de l'élevage " doit être renseigné.
Formulaire de synthèse bovine
100006686034 (Prévue)
Informations générales
SIRET : 44516490800011
EDE : 35136008
Etablissement : EARL MOISAN
Adresse : RIMBOUILLERES
35150 JANZE
Coordonnées du VS (N°ORDRE, Libellé) :
Motif de non réalisation
Intervention non réalisable
Motif : Etablissement fermé plus de bovin refus de visite délai dépassé
Report des évaluations des 6 rubriques de la visite
(S: Satisfaisant
A: à Améliorer
NS: Non Satisfaisant)
*DATE DE LA VISITE : 01/02/2010 ! JJ/MM/AAAA
1. Protection sanitaire de l'élevage
2. Locaux et équipements
3. Gestion sanitaire des animaux
4. Gestion de la pharmacie vétérinaire
5. Hygiène de la traite
Sans objet car :
(1) non laitier
(2) adhérent à la charte des bonnes pratiques d'élevage
6. Tenue des documents sanitaires de l'élevage
7. Conclusion = Niveau global de maitrise des risques sanitaires
Données déclaratives de l'éleveur relevées par le vétérinaire sanitaire
Existence de site(s) d'élevage secondaire(s) à distance, y compris transhumance
Centre de rassemblement sur le site de l'exploitation
Présence d'un atelier d'engraissement dérogataire
Mélange d'aliments pour animaux à la ferme avec ajout d'additifs purs (urée, acides aminés, vitamines, hors agents d'ensilage) ou de pré mélanges d'additifs
Retour à la page précédente
Enregistrer et retour
Enregistrer et Editer
Enregistrer et Signer

3. Menu « CR enregistrés »

La liste des CR enregistrés correspond aux formulaires enregistrés qui n'ont pas été mis en paiement par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

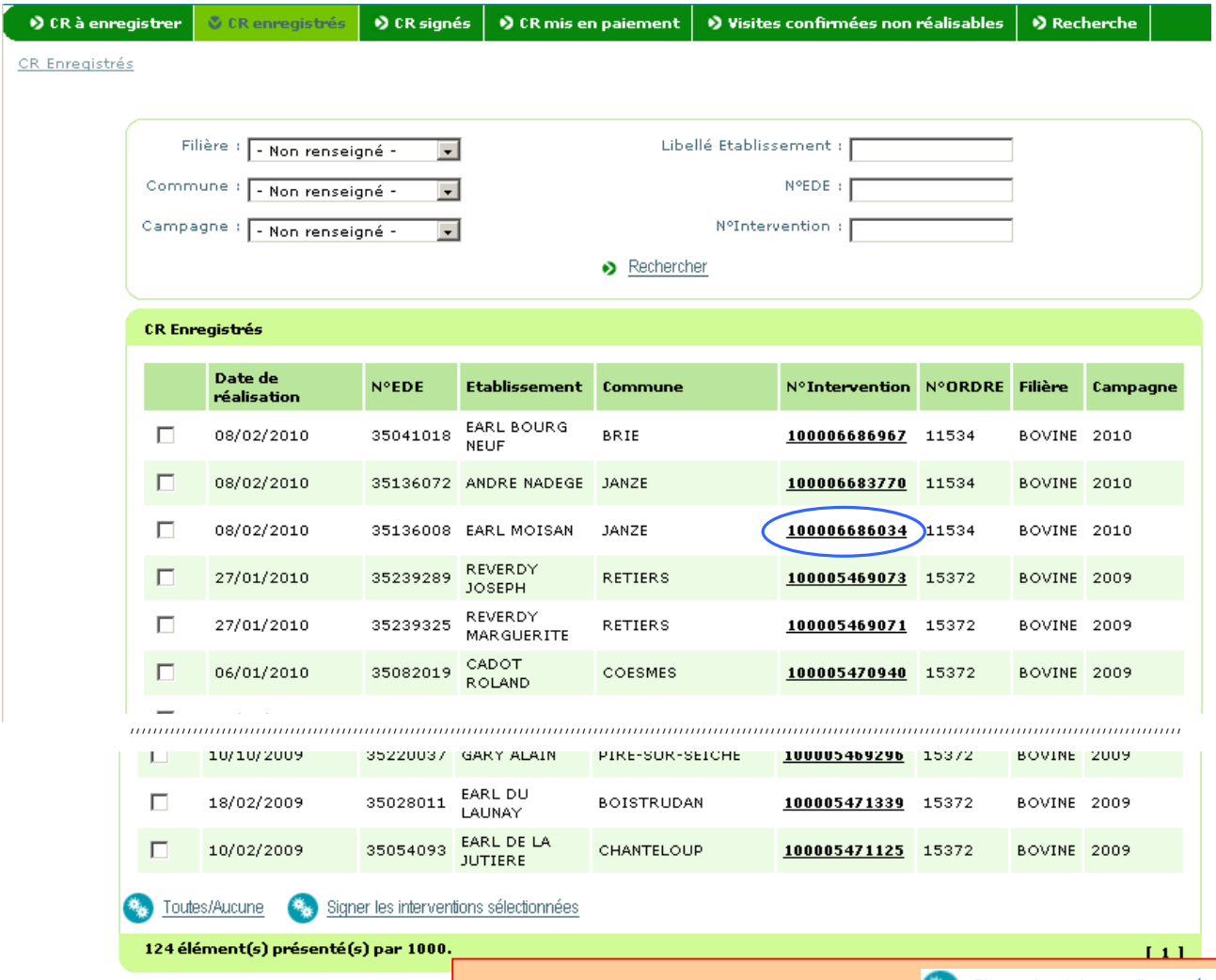
CR à enregistrer
CR enregistrés
CR signés
CR mis en paiement
Visites confirmées non réalisables
Recherche
CR Enregistrés
Filière : - Non renseigné -
Commune : - Non renseigné -
Campagne : - Non renseigné -
Libellé Etablissement :
N°EDE :
N°Intervention :
Rechercher
CR Enregistrés
Date de réalisation | N°EDE | Etablissement | Commune | N°Intervention | N°ORDRE | Filière | Campagne
08/02/2010 | 35041018 | EARL BOURG NEUF | BRIE | 100006686967 | 11534 | BOVINE | 2010
08/02/2010 | 35136072 | ANDRE NADEGE | JANZE | 100006683770 | 11534 | BOVINE | 2010
08/02/2010 | 35136008 | EARL MOISAN | JANZE | 100006686034 | 11534 | BOVINE | 2010
27/01/2010 | 35239289 | REVERDY JOSEPH | RETIERS | 100005469073 | 15372 | BOVINE | 2009
27/01/2010 | 35239325 | REVERDY MARGUERITE | RETIERS | 100005469071 | 15372 | BOVINE | 2009
06/01/2010 | 35082019 | CADOT ROLAND | COESMES | 100005470940 | 15372 | BOVINE | 2009
18/02/2009 | 35028011 | EARL DU LAUNAY | BOISTRUDAN | 100005471339 | 15372 | BOVINE | 2009
10/02/2009 | 35054093 | EARL DE LA JUTIERE | CHANTELOUP | 100005471125 | 15372 | BOVINE | 2009
Toutes/Aucune
Signer les interventions sélectionnées
124 élément(s) présenté(s) par 1000.
[1]

NE PAS UTILISER LE BOUTON Signer les interventions sélectionnées

(NB : liste tronquée)

A ce niveau, vous pouvez :

- **consulter ou modifier** un formulaire (« CR ») enregistré en cliquant sur le numéro d'intervention correspondant (ex : **100006686034**) ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - Filière (à ce jour seule la filière bovine est concernée)
  - Commune (seules les communes pour lesquelles au moins un formulaire a été enregistré sont disponibles dans la liste proposée) ;
  - Campagne (campagnes ouvertes à la date de la recherche)
  - N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - N° Intervention (« égal à ») ;
  - Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;

*(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton* Rechercher *)*

Pour information, les interventions réalisées (c'est à dire dont le formulaire est enregistré par téléprocédure) est affiché dans Sigal immédiatement et peuvent être mises en paiement le jour-même.

NB : Si vous tentez d'utiliser le bouton Signer les interventions sélectionnées un message d'erreur s'affichera :

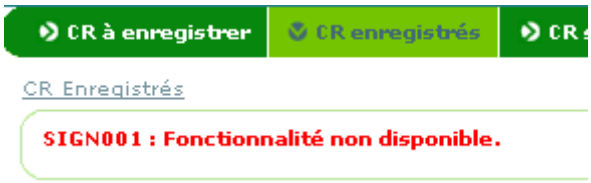

4. Menu « CR mis en paiement »

Le menu CR mis en paiement permet d'afficher la liste des formulaires de synthèse des visites sanitaires dont l'**opération** de mise en paiement est **initiée** (édition du mémoire d'honoraires pour transmission) par les services de la direction départementale en charge de la protection des populations (ex-DDSV).

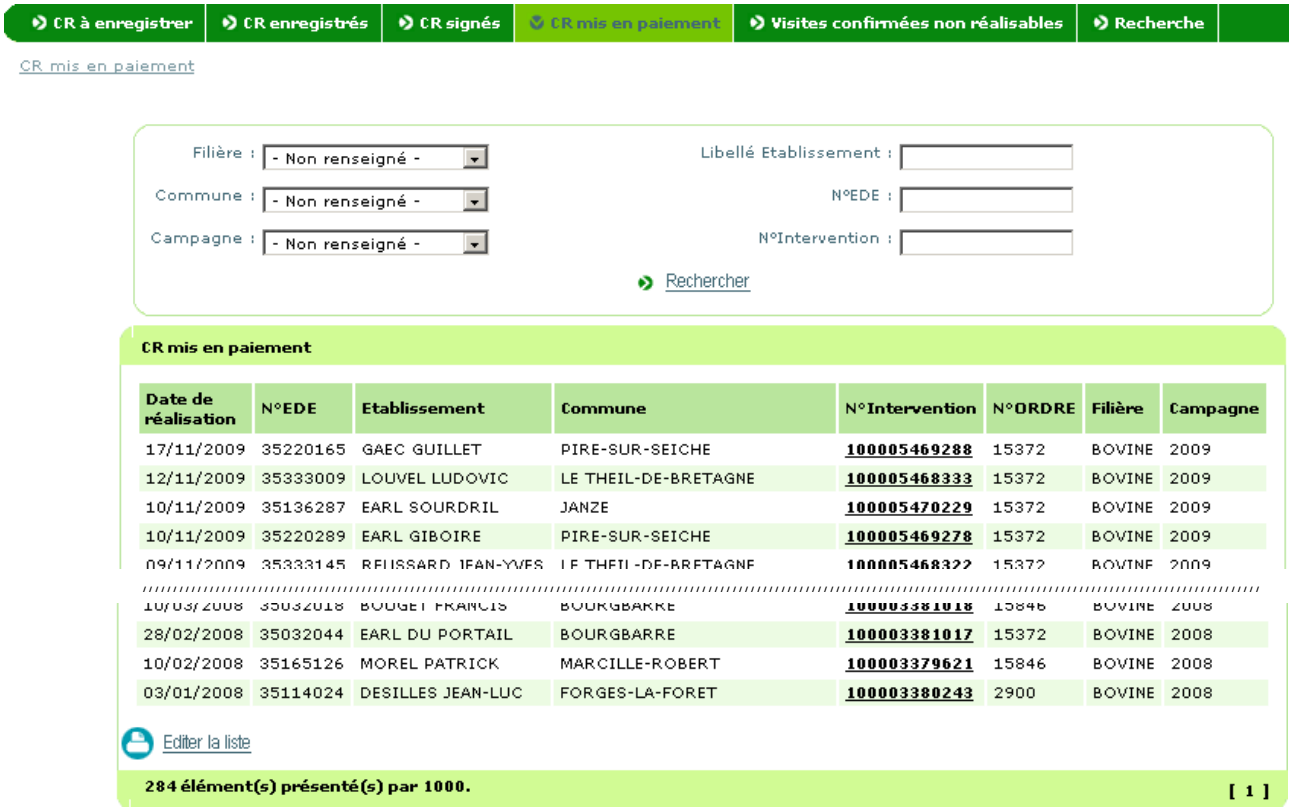
CR à enregistrer
CR enregistrés
CR signés
CR mis en paiement
Visites confirmées non réalisables
Recherche
CR mis en paiement
Filière : - Non renseigné -
Commune : - Non renseigné -
Campagne : - Non renseigné -
Libellé Etablissement :
N°EDE :
N°Intervention :
Rechercher
CR mis en paiement
Date de réalisation | N°EDE | Etablissement | Commune | N°Intervention | N°ORDRE | Filière | Campagne
17/11/2009 | 35220165 | GAEC GUILLET | PIRE-SUR-SEICHE | 100005469288 | 15372 | BOVINE | 2009
12/11/2009 | 35333009 | LOUVEL LUDOVIC | LE THEIL-DE-BRETAGNE | 100005468333 | 15372 | BOVINE | 2009
10/11/2009 | 35136287 | EARL SOURDRIL | JANZE | 100005470229 | 15372 | BOVINE | 2009
10/11/2009 | 35220289 | EARL GIBOIRE | PIRE-SUR-SEICHE | 100005469278 | 15372 | BOVINE | 2009
28/02/2008 | 35032044 | EARL DU PORTAIL | BOURGBARRE | 100003381017 | 15372 | BOVINE | 2008
10/02/2008 | 35165126 | MOREL PATRICK | MARCILLE-ROBERT | 100003379621 | 15846 | BOVINE | 2008
03/01/2008 | 35114024 | DESILLES JEAN-LUC | FORGES-LA-FORET | 100003380243 | 2900 | BOVINE | 2008
Editer la liste
284 élément(s) présenté(s) par 1000.
[1]

(NB : liste tronquée)

A ce niveau, vous pouvez :

- **consulter** un formulaire (« CR ») mis en paiement en cliquant sur le numéro d'intervention correspondant (ex : **100005469288**) ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - Filière (à ce jour seule la filière bovine est concernée)
  - Commune (seules les communes pour lesquelles au moins un formulaire a été enregistré sont disponibles dans la liste proposée) ;
  - Campagne (campagnes ouvertes à la date de la recherche)
  - N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - N° Intervention (« égal à ») ;
  - Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;

  *(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton Rechercher)*
- imprimer la liste des visites sanitaires affichées à l'écran (notamment après une recherche par critères) Editer la liste.

Pour mémoire, une intervention « Mise en paiement » n'est pas modifiable :

5. Menu « Visites confirmées non réalisables »

Le menu **Visites confirmées non réalisables** permet d'afficher la liste des formulaires de synthèse des visites sanitaires déclarées non réalisables.

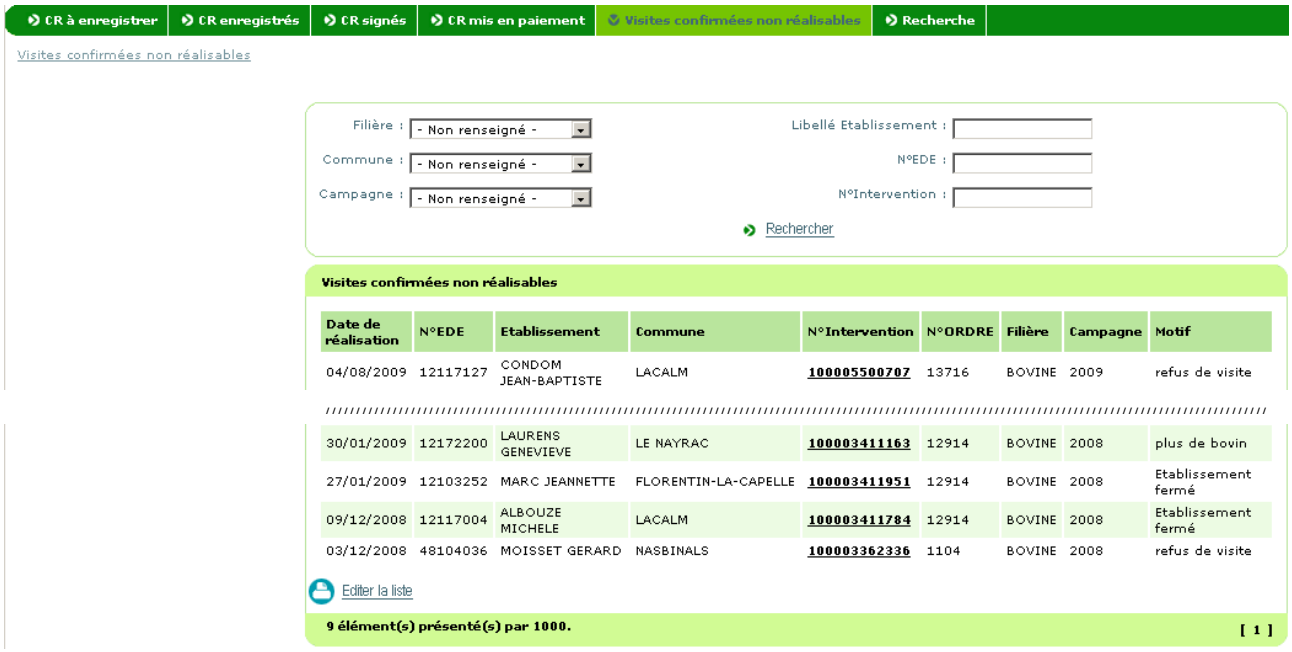
CR à enregistrer
CR enregistrés
CR signés
CR mis en paiement
Visites confirmées non réalisables
Recherche
Visites confirmées non réalisables
Filière : - Non renseigné -
Commune : - Non renseigné -
Campagne : - Non renseigné -
Libellé Etablissement :
N°EDE :
N°Intervention :
Rechercher
Visites confirmées non réalisables
Date de réalisation | N°EDE | Etablissement | Commune | N°Intervention | N°ORDRE | Filière | Campagne | Motif
04/08/2009 | 12117127 | CONDOM JEAN-BAPTISTE | LACALM | 100005500707 | 13716 | BOVINE | 2009 | refus de visite
30/01/2009 | 12172200 | LAURENS GENEVIEVE | LE NAYRAC | 100003411163 | 12914 | BOVINE | 2008 | plus de bovin
27/01/2009 | 12103252 | MARC JEANNETTE | FLORENTIN-LA-CAPELLE | 100003411951 | 12914 | BOVINE | 2008 | Etablissement fermé
09/12/2008 | 12117004 | ALBOUZE MICHELE | LACALM | 100003411784 | 12914 | BOVINE | 2008 | Etablissement fermé
03/12/2008 | 48104036 | MOISSET GERARD | NASBINALS | 100003362336 | 1104 | BOVINE | 2008 | refus de visite
Editer la liste
9 élément(s) présenté(s) par 1000.
[1]

(NB : liste tronquée)

A ce niveau, vous pouvez :

- **consulter** une intervention (« CR ») déclarées non réalisable en cliquant sur le numéro d'intervention correspondant (ex : **100003362336**) ;
- réaliser une recherche à partir de différents critères :
  - Filière (à ce jour seule la filière bovine est concernée)
  - Commune (seules les communes pour lesquelles au moins un formulaire a été enregistré sont disponibles dans la liste proposée) ;
  - Campagne (toutes campagnes)
  - N° EdE (« égal à » ou « commence par ») ;
  - N° Intervention (« égal à ») ;
  - Libellé de l'établissement (par défaut « commence par ») ;

  *(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton Rechercher)*
- imprimer la liste des visites sanitaires affichées à l'écran (notamment après une recherche par critères) Editer la liste.

7. Menu « Recherche »

Le menu Recherche permet d'afficher la liste des établissements avec différents critères :

- Le numéro EdE ;
- Libellé de l'établissement ;
- La commune ;
- Le numéro d'intervention de la visite sanitaire (accès au formulaire via le numéro) ;
- Le numéro d'Ordre du vétérinaire qui a enregistré le formulaire ou, le cas échéant, le numéro de l'association désigné « vétérinaire sanitaire » de l'élevage ;
- La filière concernée ;
- La campagne ;
- L'état de l'intervention (prévue ; non réalisable ; réalisée ; mise en paiement)
- La date de réalisation.

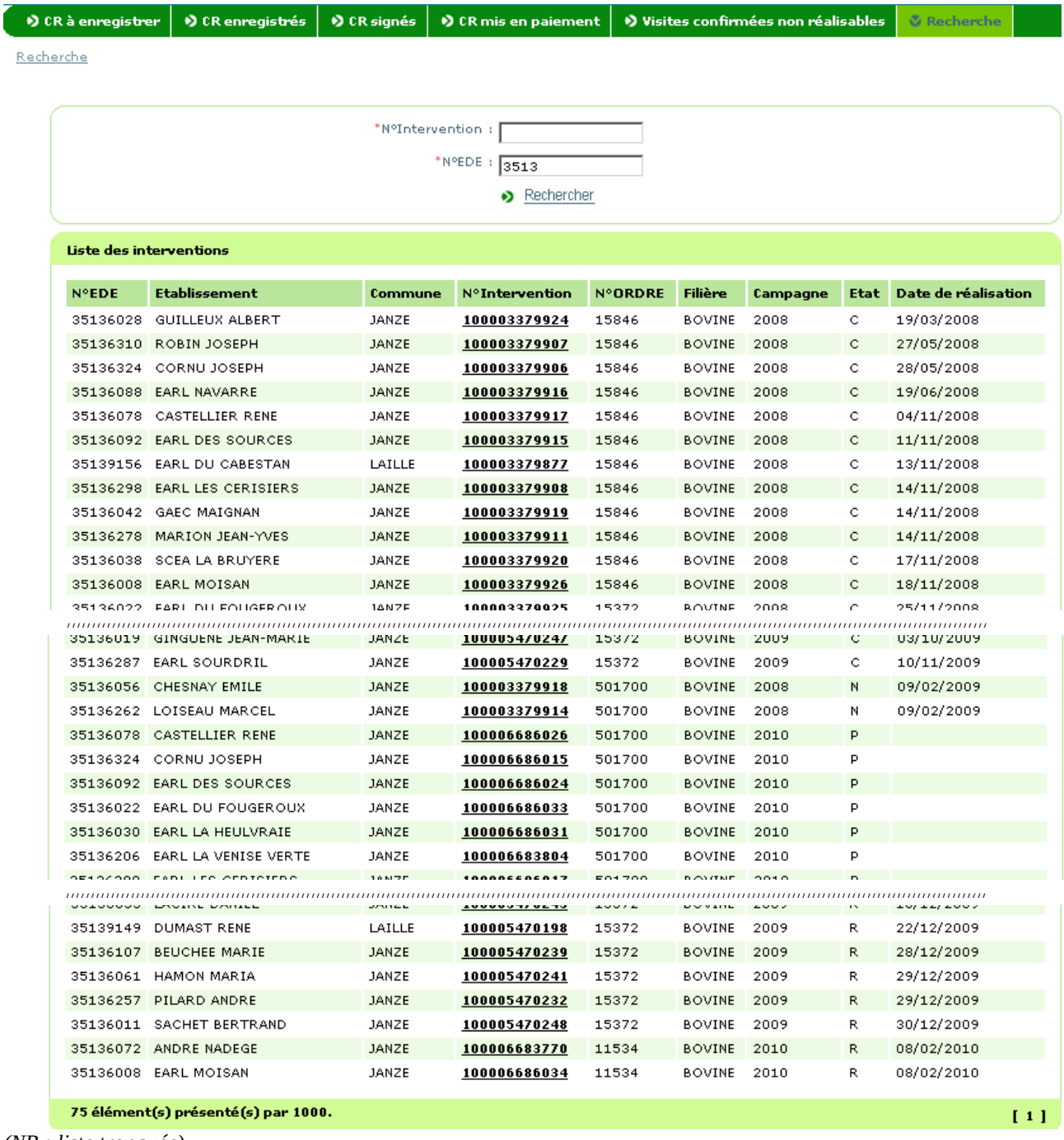

N°EDE	Etablissement	Commune	N°Intervention	N°ORDRE	Filière	Campagne	Etat	Date de réalisation
35136028	GUILLEUX ALBERT	JANZE	100003379924	15846	BOVINE	2008	C	19/03/2008
35136310	ROBIN JOSEPH	JANZE	100003379907	15846	BOVINE	2008	C	27/05/2008
35136324	CORNU JOSEPH	JANZE	100003379906	15846	BOVINE	2008	C	28/05/2008
35136088	EARL NAVARRE	JANZE	100003379916	15846	BOVINE	2008	C	19/06/2008
35136078	CASTELLIER RENE	JANZE	100003379917	15846	BOVINE	2008	C	04/11/2008
35136092	EARL DES SOURCES	JANZE	100003379915	15846	BOVINE	2008	C	11/11/2008
35139156	EARL DU CABESTAN	LAILLE	100003379877	15846	BOVINE	2008	C	13/11/2008
35136298	EARL LES CERISIERS	JANZE	100003379908	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136042	GAEC MAIGNAN	JANZE	100003379919	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136278	MARION JEAN-YVES	JANZE	100003379911	15846	BOVINE	2008	C	14/11/2008
35136038	SCEA LA BRUYERE	JANZE	100003379920	15846	BOVINE	2008	C	17/11/2008
35136008	EARL MOISAN	JANZE	100003379926	15846	BOVINE	2008	C	18/11/2008
35136022	EARL DU FOUGEROUX	JANZE	100003379925	15372	BOVINE	2008	C	25/11/2008
35136019	GINGUENE JEAN-MARIE	JANZE	100005470247	15372	BOVINE	2009	C	03/10/2009
35136287	EARL SOURDRIL	JANZE	100005470229	15372	BOVINE	2009	C	10/11/2009
35136056	CHESNAY EMILE	JANZE	100003379918	501700	BOVINE	2008	N	09/02/2009
35136262	LOISEAU MARCEL	JANZE	100003379914	501700	BOVINE	2008	N	09/02/2009
35136078	CASTELLIER RENE	JANZE	100006686026	501700	BOVINE	2010	P	
35136324	CORNU JOSEPH	JANZE	100006686015	501700	BOVINE	2010	P	
35136092	EARL DES SOURCES	JANZE	100006686024	501700	BOVINE	2010	P	
35136022	EARL DU FOUGEROUX	JANZE	100006686033	501700	BOVINE	2010	P	
35136030	EARL LA HEULVRAIE	JANZE	100006686031	501700	BOVINE	2010	P	
35136206	EARL LA VENISE VERTE	JANZE	100006683804	501700	BOVINE	2010	P	
35136288	EARL LES CERISIERS	JANZE	100006686013	501700	BOVINE	2010	P	
35136303	ERCIRE DANIEL	JANZE	100005470245	15372	BOVINE	2009	R	18/12/2009
35139149	DUMAST RENE	LAILLE	100005470198	15372	BOVINE	2009	R	22/12/2009
35136107	BEUCHEE MARIE	JANZE	100005470239	15372	BOVINE	2009	R	28/12/2009
35136061	HAMON MARIA	JANZE	100005470241	15372	BOVINE	2009	R	29/12/2009
35136257	PILARD ANDRE	JANZE	100005470232	15372	BOVINE	2009	R	29/12/2009
35136011	SACHET BERTRAND	JANZE	100005470248	15372	BOVINE	2009	R	30/12/2009
35136072	ANDRE NADEGE	JANZE	100006683770	11534	BOVINE	2010	R	08/02/2010
35136008	EARL MOISAN	JANZE	100006686034	11534	BOVINE	2010	R	08/02/2010

75 élément(s) présenté(s) par 1000. [1]

(NB : liste tronquée)

Vous pouvez rechercher un établissement à partir de deux critères (cumulés ou non) :

- un numéro EdE (« commence par » ou « égal à »;
- un numéro d'intervention (« égal à ») ;

*(NB : **n'oubliez pas de valider** vos critères de recherche avec le bouton* *)*

Lorsque la recherche est infructueuse, un message s'affiche :

RECH001 : Le numéro EDE saisi ne correspond pas à une de vos interventions.

ou

RECH002 : Le numéro d'intervention saisi ne correspond pas à une de vos interventions.

ou

RECH003 : Les numéros d'intervention et EDE saisis ne correspondent pas à une de vos interventions.

Le champ du numéro EdE peut être renseigné totalement (« Egal à ») ou partiellement (« Commence par »).
(pour information, les numéros EdE sont constitués de 2 chiffres pour le département, 3 chiffres pour le numéro de commune et 3 chiffres pour le numéro d'ordre. Par exemple, les établissements recensés à Janzé en Ille-et-Vilaine commence par 35136).

Les différents états d'un acte de vaccination sont :

- **« C » : Mis en paiement**
- **« N » : Non réalisable**
- **« R » : Réalisé (Enregistré)**

- ***« S » : Signé (cet état est inactif à ce jour dans la téléprocédure VSB)***

* * * * *

Annexe IV :

CERTIFICAT

Lorsque vous aurez saisi l'adresse du site dans votre navigateur, vous pouvez recevoir en retour les messages suivants lié aux certificats :

Remarque : L'apparence de ces écrans peut être différente selon la version du navigateur

Clic sur OK

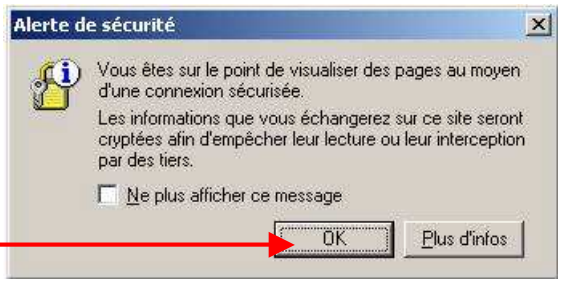
Alerte de sécurité
Vous êtes sur le point de visualiser des pages au moyen d'une connexion sécurisée.
Les informations que vous échangerez sur ce site seront cryptées afin d'empêcher leur lecture ou leur interception par des tiers.
Ne plus afficher ce message
OK
Plus d'infos

Clic sur Oui

Alerte de sécurité
Les informations que vous échangez avec ce site ne peuvent pas être consultées ou modifiées par d'autres utilisateurs. Cependant, un problème concernant le certificat de sécurité de ce site a été détecté.
Le certificat de sécurité a été émis par une société à laquelle vous n'avez pas choisi de faire confiance. Consultez le certificat pour décider si vous souhaitez faire confiance à l'autorité de certification.
La date du certificat de sécurité est valide.
Le certificat de sécurité a un nom valide qui correspond au nom de la page que vous essayez d'afficher.
Voulez-vous continuer ?
Oui
Non
Afficher le certificat

Et pour information, ce que vous verrez en cliquant sur 'Afficher le certificat'

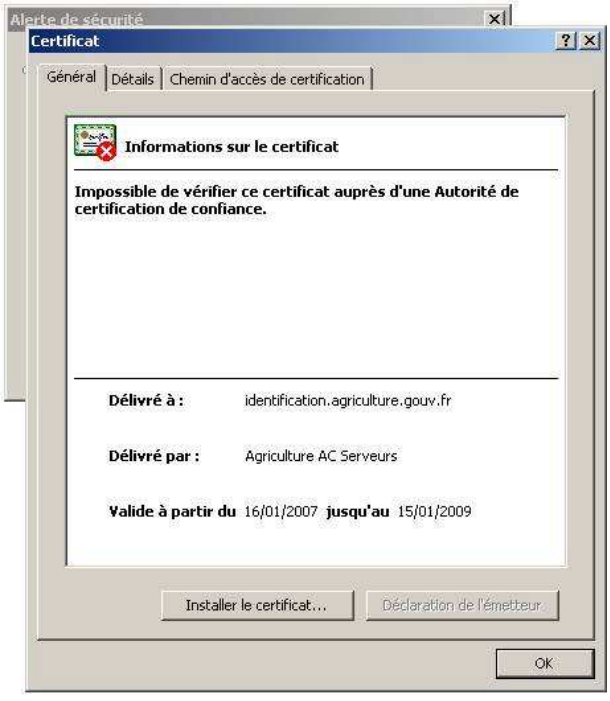

Cas de Internet Explorer 7
Choisir « poursuivre avec ce site Web (non recommandé)

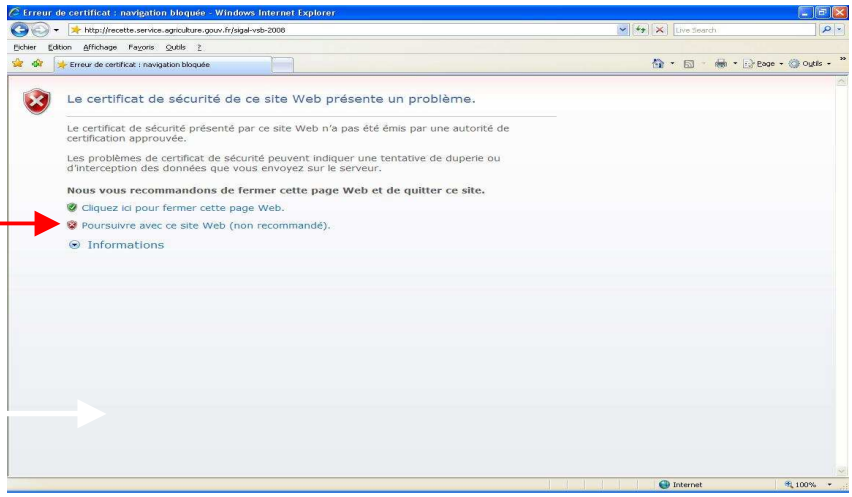
Erreur de certificat : navigation bloquée - Windows Internet Explorer
Le certificat de sécurité de ce site Web présente un problème.
Le certificat de sécurité présenté par ce site Web n'a pas été émis par une autorité de certification approuvée.
Les problèmes de certificat de sécurité peuvent indiquer une tentative de duperie ou d'interception des données que vous envoyez sur le serveur.
Nous vous recommandons de fermer cette page Web et de quitter ce site.
Cliquez ici pour fermer cette page Web.
Poursuivre avec ce site Web (non recommandé).
Informations

NB : les certificats de sécurité dont il est question ici n'ont rien à voir avec la signature électronique professionnelle certifiée, qui n'est pas nécessaire à ce stade. Il se peut que votre navigateur vous propose une liste de certificats *(dont votre signature électronique professionnelle si elle est déjà installée sur votre PC)* : ignorez cette étape en cliquant sur 'Annuler'.

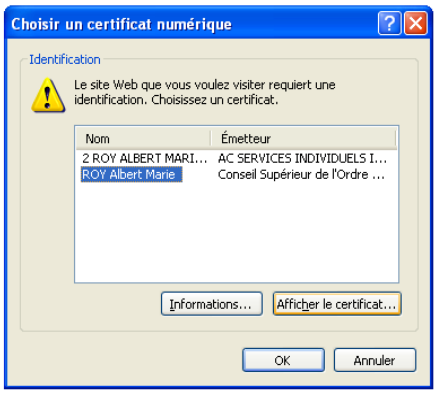

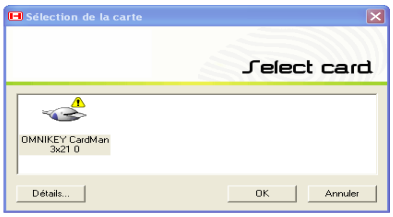

Annexe V :

Préconisations techniques

La téléprocédure VSB est accessible à partir d'un navigateur Internet.
Les navigateurs certifiés compatibles pour l'usage de cette téléprocédure sont :

- Internet Explorer *(à partir de la version 6)* ;
- Mozilla *(à partir de la version 2).*

(NB : les autres navigateurs sont compatibles sans garantie)

L'ordinateur utilisant ce navigateur peut fonctionner sous Microsoft Windows® (garanti) et sous MacOS® ou Linux (non garanti).

La téléprocédure utilise du code Java script et affiche certains résultats dans des **fenêtres pop-up**.
Vous devez donc vous assurer que ces fonctionnalités sont autorisées par votre navigateur .
(NB : Même remarque que pour l'Annexe IV 'Certificat', les écrans peuvent-être différents selon la version du navigateur)

1. Paramétrage du navigateur

Mozilla

A. Activer Java script : Menu Edition > Préférences > Avancées > Scripts et plugins

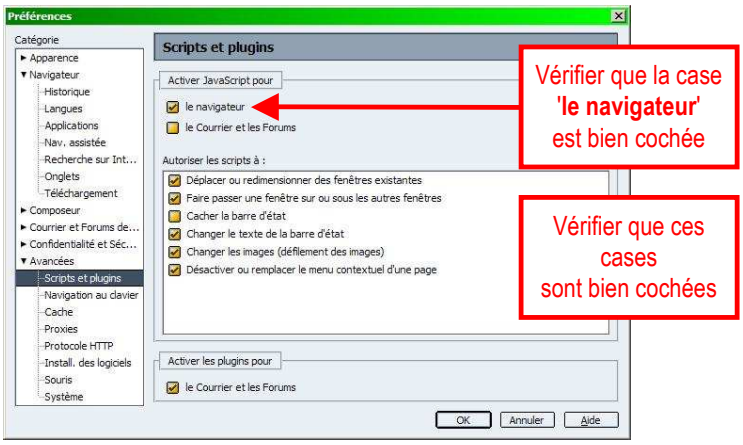
Préférences
Catégorie
Scripts et plugins
Activer JavaScript pour
le navigateur
le Courrier et les Forums
Autoriser les scripts à :
Déplacer ou redimensionner des fenêtres existantes
Faire passer une fenêtre sur ou sous les autres fenêtres
Cacher la barre d'état
Changer le texte de la barre d'état
Changer les images (défilement des images)
Désactiver ou remplacer le menu contextuel d'une page
Activer les plugins pour
le Courrier et les Forums
OK
Annuler
Aide
Vérifier que la case 'le navigateur' est bien cochée
Vérifier que ces cases sont bien cochées

B. Autoriser le site pour l'ouverture de fenêtres 'pop-up' : Edition > Préférences > Confidentialité et sécurité > Fenêtre popup

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres pop-up. Or les télé procédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire.

Le but de cette manipulation est d'autoriser le l'affichage des fenêtres pop-up de la télé procédure sans perturber le paramétrage existant.

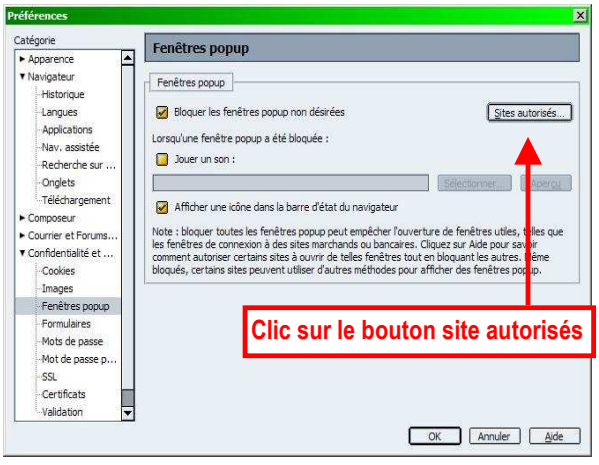

C. Vider la mémoire cache : Edition > Préférences > Avancées > Cache

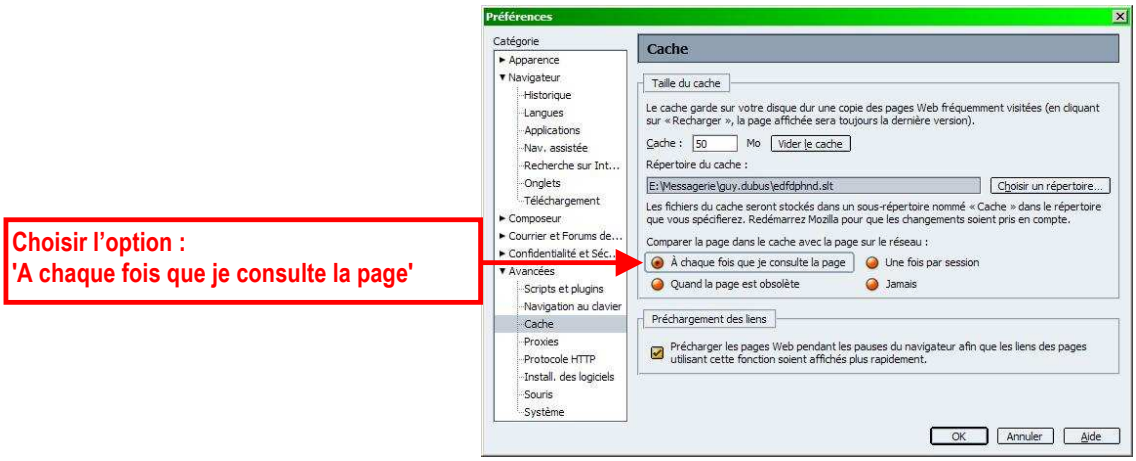
Choisir l'option :
'A chaque fois que je consulte la page'
Préférences
Catégorie
Apparence
Navigateur
Historique
Langues
Applications
Nav. assistée
Recherche sur Int...
Onglets
Téléchargement
Composeur
Courrier et Forums de...
Confidentialité et Séc...
Avancées
Scripts et plugins
Navigation au clavier
Cache
Proxies
Protocole HTTP
Install. des logiciels
Souris
Système
Cache
Taille du cache
Le cache garde sur votre disque dur une copie des pages Web fréquemment visitées (en cliquant sur « Recharger », la page affichée sera toujours la dernière version).
Cache : 50 Mo
Vider le cache
Répertoire du cache :
E:\Messagerie\guy.dubus\edfdphnd.slt
Choisir un répertoire...
Les fichiers du cache seront stockés dans un sous-répertoire nommé « Cache » dans le répertoire que vous spécifierez. Redémarrez Mozilla pour que les changements soient pris en compte.
Comparer la page dans le cache avec la page sur le réseau :
À chaque fois que je consulte la page
Une fois par session
Quand la page est obsolète
Jamais
Préchargement des liens
Précharger les pages Web pendant les pauses du navigateur afin que les liens des pages utilisant cette fonction soient affichés plus rapidement.
OK
Annuler
Aide

Internet Explorer

A. Site autorisé pour l'ouverture de fenêtres pop-up : Outils > Option Internet > Confidentialité

Pour éviter d'être gêné lors de la navigation sur Internet par des fenêtres publicitaires, le navigateur est généralement configuré par défaut pour refuser toutes les fenêtres pop-up. Or les télé procédures utilisent ces fenêtres pour afficher certaines informations comme l'édition de liste ou de formulaire. Le but de cette manipulation est d'autoriser le l'affichage des fenêtres pop-up de la télé procédure sans perturber le paramétrage existant.

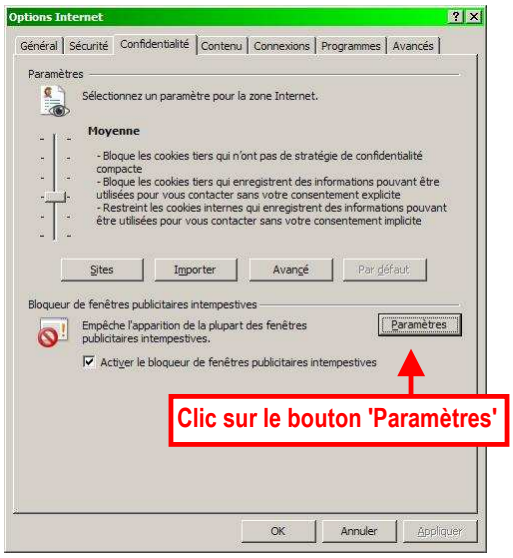
Options Internet
Général
Sécurité
Confidentialité
Contenu
Connexions
Programmes
Avancés
Paramètres
Sélectionnez un paramètre pour la zone Internet.
Moyenne
- Bloque les cookies tiers qui n'ont pas de stratégie de confidentialité compacte
- Bloque les cookies tiers qui enregistrent des informations pouvant être utilisées pour vous contacter sans votre consentement explicite
- Restreint les cookies internes qui enregistrent des informations pouvant être utilisées pour vous contacter sans votre consentement implicite
Sites
Importer
Avancé
Par défaut
Bloqueur de fenêtres publicitaires intempestives
Empêche l'apparition de la plupart des fenêtres publicitaires intempestives.
Paramètres
Activer le bloqueur de fenêtres publicitaires intempestives
Clic sur le bouton 'Paramètres'
OK
Annuler
Appliquer

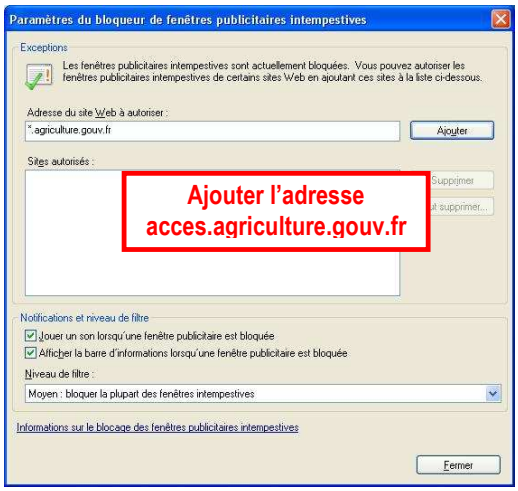
Paramètres du bloqueur de fenêtres publicitaires intempestives
Exceptions
Les fenêtres publicitaires intempestives sont actuellement bloquées. Vous pouvez autoriser les fenêtres publicitaires intempestives de certains sites Web en ajoutant ces sites à la liste ci-dessous.
Adresse du site Web à autoriser :
*.agriculture.gouv.fr
Ajouter
Sites autorisés :
Supprimer
Ajouter l'adresse
acces.agriculture.gouv.fr
Notifications et niveau de filtre
Jouer un son lorsqu'une fenêtre publicitaire est bloquée
Afficher la barre d'informations lorsqu'une fenêtre publicitaire est bloquée
Niveau de filtre :
Moyen : bloquer la plupart des fenêtres intempestives
Informations sur le blocage des fenêtres publicitaires intempestives
Fermer

B. Vider la mémoire cache : Outils > Option Internet > Général

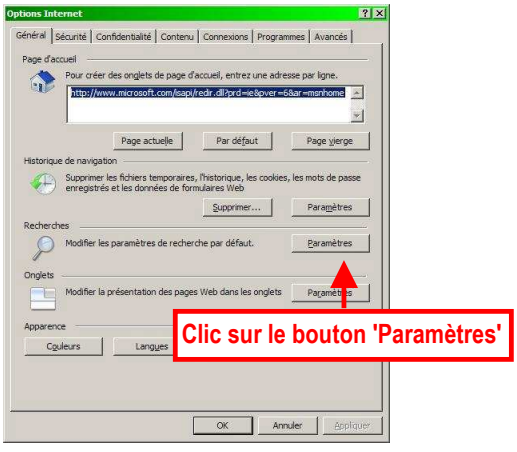

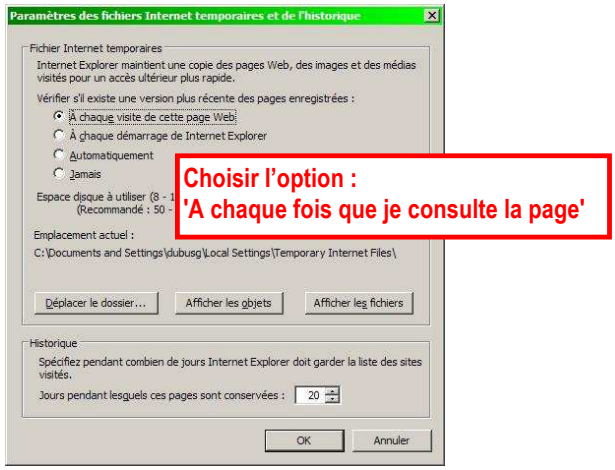
Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique
Fichier Internet temporaires
Internet Explorer maintient une copie des pages Web, des images et des médias visités pour un accès ultérieur plus rapide.
Vérifier s'il existe une version plus récente des pages enregistrées :
À chaque visite de cette page Web
À chaque démarrage de Internet Explorer
Automatiquement
Jamais
Choisir l'option :
'A chaque fois que je consulte la page'
Espace disque à utiliser (8 - 1
(Recommandé : 50 -
Emplacement actuel :
C:\Documents and Settings\dubusg\Local Settings\Temporary Internet Files\
Déplacer le dossier...
Afficher les objets
Afficher les fichiers
Historique
Spécifiez pendant combien de jours Internet Explorer doit garder la liste des sites visités.
Jours pendant lesquels ces pages sont conservées : 20
OK
Annuler

* * * * *

Annexe VI :

Schéma – Navigation générale – téléprocédure VSB

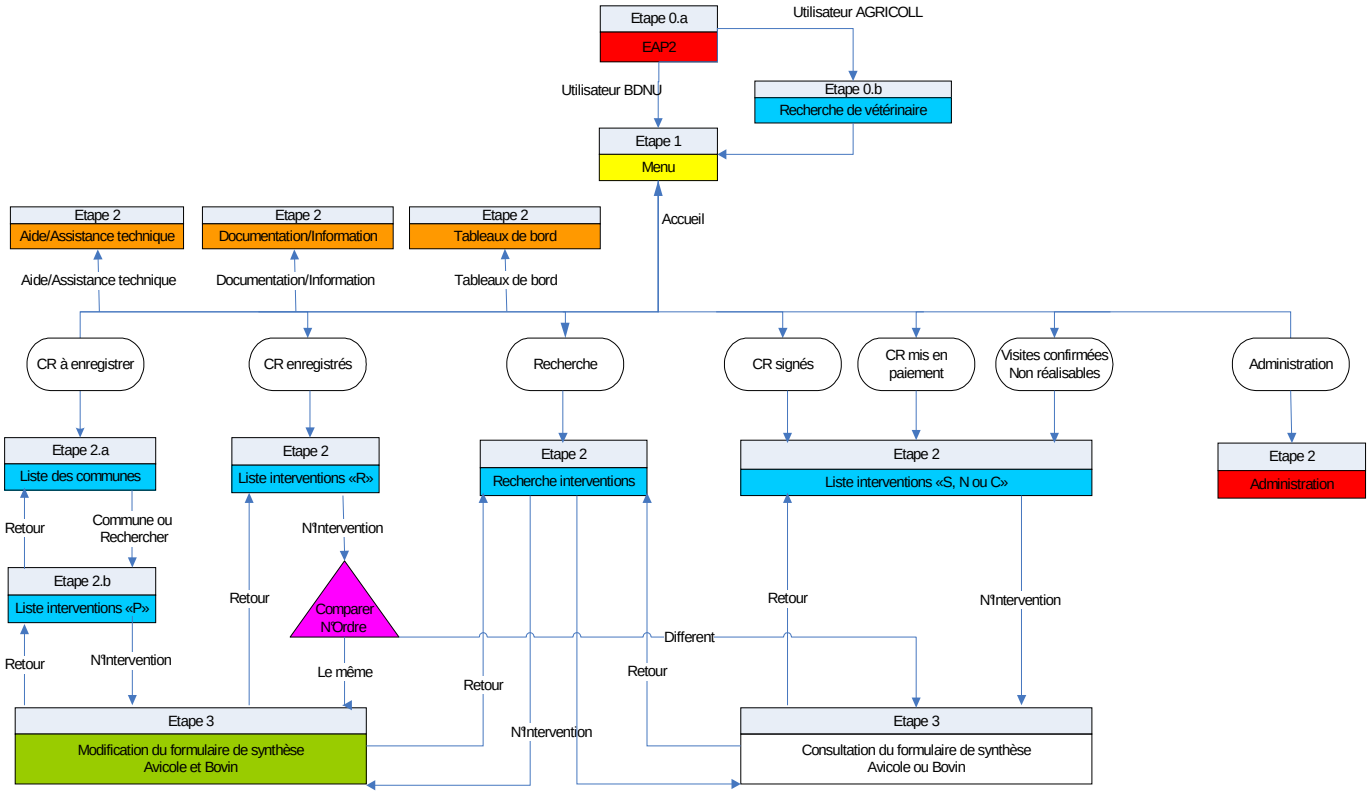

Code des couleurs:

Rouge	: Ecran non géré par l'application
Vert	: Ecran de modification
Bleu	: Ecran de recherche
Jaune	: menu
Marron	: Ecran d'édition ou de téléchargement de documents
Transparent	: Ecran de consultation
blanc	: Manu
Rose	: Triangle de comparaison